



PAIE

Janvier 2023

Modification des taux utilisés lors du calcul de la paie



**Modification des taux utilisés lors du
calcul de la paie**

Janvier 2023

**Le Constructeur
ACCEO Solutions Inc.
212, Boul. Curé-Labelle
Local 101
Ste-Thérèse, Qc, J7E 2X7
(450) 682-7200**

NOTE :

Impression des T4 et Relevés 1 :

Une nouvelle version du Constructeur est requise si votre version est antérieure à 6.003.60. Nous vous contacterons sous peu si une mise à niveau est requise.

AVANT D'ENTREPRENDRE LA FERMETURE MENSUELLE DE LA PAIE :**➤ Système d'Opérateur > Gestion des Compagnies > Maintenance des Périodes**

Assurez-vous de faire la création de vos périodes pour l'année 2023 si votre année fiscale se termine en décembre.

AVANT D'ENTREPRENDRE LA FERMETURE ANNUELLE DE LA PAIE :

Lorsque la dernière paie se rapportant à 2022 sera complétée mais avant le calcul de la première paie pour 2023, n'oubliez pas d'effectuer, en premier lieu, les modifications aux montants personnels de base pour chaque province d'impôt et pour le fédéral. Procédez ensuite à la fermeture annuelle. Cette procédure effectuera le transfert des cumulatifs dans le fichier de l'année précédente ainsi que le changement des exemptions de base de la fiche des employés, vous permettant de commencer à traiter les paies de 2023 et d'imprimer les T4 et Relevés 1 de 2022.

Prévoyez aussi avoir à définir votre calendrier de paie pour la nouvelle année.

AVANT D'ENTREPRENDRE VOTRE PREMIÈRE PAIE DE L'ANNÉE 2023 :

- Assurez-vous de modifier tous les taux nécessaires au calcul de la paie. Faites la vérification de la fiche des employés pour l'exactitude des exemptions de base pour le calcul de l'impôt.
- Ajouter les taux de CNESST qui seront utilisés pour la remise gouvernementale pour le Québec.

LES NOUVEAUX TAUX POUR JANVIER 2023 :

Note : Les changements de taux et de montant sont identifiés en **CARACTÈRES GRAS** et sont **surlignés de jaune** dans les images.

Le montant personnel de base pour :

	Montant
Québec (01 -QC)	17 183 \$
Ontario (02- ON)	11 865 \$
Terre-Neuve-et-Labrador (03 - NL)	10 382 \$
Nouvelle-Écosse (04- NS)	11481 \$
Nouveau-Brunswick (05- MB)	12 458 \$
Colombie-Britannique (06 - BC)	11 981 \$
Yukon (07 - YT)	15 000 \$
Territoires du Nord-Ouest (08 – NT)	16 593 \$
Île du Prince-Édouard (09- PE)	12 000 \$
Manitoba (10 - MB)	10 855 \$
Saskatchewan (11- SK)	17 661 \$
Alberta (12 - AB)	21 003 \$
Nunavut (16- NU)	17 925 \$
Fédéral (14-Canada)	15 000 \$

- Ces montants personnels de base doivent être inscrits dans la table d'impôt **AVANT** d'exécuter la FERMETURE ANNUELLE DE LA PAIE pour que le système reporte automatiquement ces montants de base dans la fiche de chaque employé (pour les employés dont seul ce montant personnel de base s'applique).

Plusieurs autres taux ont été modifiés pour les différents calculs, référez-vous aux pages suivantes pour les valeurs.

MODIFICATIONS AUX TABLES D'IMPÔT :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Tables d'impôt**

Les montants personnels de base doivent être inscrits à cette maintenance **AVANT** d'exécuter la FERMETURE ANNUELLE DE LA PAIE pour que le système reporte automatiquement ces montants personnels de base dans la fiche de chaque employé. Si cette étape n'est pas faite avant la fin de l'année, il sera toujours possible d'utiliser une autre option après la fin d'année: menu « traitements divers », option « Changement des montants personnels ».

Note : Certains autres montants personnels ont été indexés (voir les publications). Pour les employés ayant d'autres montants que le montant personnel de base à sa fiche, vous aurez à changer le montant d'exemption manuellement, selon les montants demandés par l'employé par les documents TD1, TD1xx et TP-1015.3.

Il est possible de choisir de toujours remplacer l'exemption personnelle de base dans la fiche de l'employé, peu importe le montant présent, par l'option :

➤ **Maintenances > Informations et Taux > Contrôles du Système :**

01.# Compagnie..... 97 ICC Technologies - Constructeur

Écran 1 | Écran 2 | Écran 3 |

84.Chng.Exemp.Base..... 2

Mode de calcul du montant personnel de base

Options :

1- Les montants personnels de base de l'employé sont remplacés par les montants personnels de base provincial et fédéral si les montants personnels de base de l'employé sont inférieurs aux montants personnels de base provincial et fédéral.

2- Les montants personnels de base de l'employé sont remplacés par les montants personnels de base provincial et fédéral en tout temps, même si les montants personnels de base de l'employé sont plus élevés que les montants personnels de base provincial et fédéral.

3- Les montants personnels de base de l'employé sont indexés par un pourcentage d'indexation.

Si vous utilisez les pourcentages d'indexation (option 3) pour calculer les montants personnels de base, assurez-vous d'y mettre suffisamment de décimales pour avoir un résultat exact.

Province : 14 - (CANADA) Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
15.00	15000	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Crédit pour emploi : 15.00

\$ Maximum crédit pour emploi : 1368.00
(CCE fédéral)

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 0.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
53359	15.00	0.00
106717	20.50	2935.00
165430	26.00	8804.00
235675	29.00	13767.00
999999	33.00	23194.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr. Suppl.

Province : 01 - (QUEBEC (QC)) Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
15.00	17183	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Déduction pour emploi : 6.00

\$ Maximum déduction pour emploi : 1315.00
(CCE fédéral)

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 0.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
49275	15.00	0.00
98540	20.00	2463.00
119910	24.00	6405.00
999999	25.75	8503.00

Province : 02 - (ONTARIO (ON))
Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
5.05	11865	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Crédit pour emploi : 0.00

\$ Maximum crédit pour emploi : (CCE fédéral) 0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 274.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	5315	20.00
#2 :	6802	36.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
49231	5.05	0.00
98463	9.15	2018.00
150000	11.16	3998.00
220000	12.16	5498.00
999999	13.16	7698.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr. Suppl.
------------------	---	---------	---------------

Province : 03 - (TERRE-NEUVE (NL)) Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base	Seuil revenu
8.70	10382	Jusqu'à 0
	0	Supérieur à 0

% Crédit pour emploi : 0.00

\$ Maximum crédit pour emploi : (CCE fédéral) 0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 0.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
41457	8.70	0.00
82913	14.50	2405.00
148027	15.80	3482.00
207239	17.80	6443.00
264750	19.80	10588.00
529500	20.80	13235.00
999998	21.30	15883.00
999999	21.80	21178.00

Contribution réduction déficit

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr. Suppl.
------------------	---	---------	---------------

Province : 04 - (NOUV.-ECOSSE (NS)) Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base	Seuil revenu
8.79	11481	Jusqu'à 0
	0	Supérieur à 0

% Crédit pour emploi : 0.00

\$ Maximum crédit pour emploi : (CCE fédéral) 0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 0.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
29590	8.79	0.00
59180	14.95	1823.00
93000	16.67	2841.00
150000	17.50	3613.00
999999	21.00	8863.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr. Suppl.
------------------	---	---------	---------------

Province : **05 - (NOUV.-BRUNSWICK (NB))** Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base	Seuil revenu
9.40	12458	Jusqu'à 0
	0	Supérieur à 0

% Crédit pour emploi : 0.00

\$ Maximum crédit pour emploi : (CCE fédéral) 0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 0.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
47715	9.40	0.00
95431	14.00	2195.00
176756	16.00	4104.00
999999	19.50	10290.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr.Suppl.
------------------	---	---------	--------------

Province : **06 - (COLOMB.-BRIT (BC))** Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base	Seuil revenu
5.06	11981	Jusqu'à 0
	0	Supérieur à 0

% Crédit pour emploi : 0.00

\$ Maximum crédit pour emploi : (CCE fédéral) 0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) : 521.00

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	23179.00	
#2 :	37814.00	3.56

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
45654	5.06	0.00
91310	7.70	1205.00
104835	10.50	3762.00
127299	12.29	5638.00
172602	14.70	8706.00
240716	16.80	12331.00
999999	20.50	21238.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr.Suppl.
------------------	---	---------	--------------

Province :

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
6.40	15000	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Crédit pour emploi :

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) :

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
53359	6.40	0.00
106717	9.00	1387.00
165430	10.90	3415.00
500000	12.80	6558.00
999999	15.00	17558.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr.Suppl.
------------------	---	---------	--------------

Province :

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
5.90	16593	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Crédit pour emploi :

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) :

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
48326	5.90	0.00
96655	8.60	1305.00
157139	12.20	4784.00
999999	14.05	7691.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr.Suppl.
------------------	---	---------	--------------

Province : Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
9.80	12000	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Crédit pour emploi :

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) :

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	12500	10.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
31984	9.80	0.00
63969	13.80	1279.00
999999	16.70	3134.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr.Suppl.
------------------	---	---------	--------------

Province : Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%	Mnt de base		Seuil revenu
10.80	10855	Jusqu'à	0
	0	Supérieur à	0

% Crédit pour emploi :

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) :

Surtaxe (V1)

	Minimum	Pourcentage
#1 :	0	0.00
#2 :	0	0.00
#3 :	0	0.00

Réduction d'impôt CB (S)

	Revenu	Pourcentage
#1 :	0.00	
#2 :	0.00	0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)	% d'impôt (T/R/V)	Constante (K)
36842	10.80	0.00
79625	12.75	718.00
999999	17.40	4421.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant	%	Maximum	Contr.Suppl.
------------------	---	---------	--------------

Province : 11 - (SASKATCHEWAN (SK))

Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%

Mnt de base

Seuil revenu

10.50

17661

Jusqu'à

0

0

Supérieur à

0

% Crédit pour emploi :

0.00

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont./CB (S2)) :

0.00

Surtaxe (V1)

Minimum

Pourcentage

#1 :

0

0.00

#2 :

0

0.00

#3 :

0

0.00

Réduction d'impôt CB (S)

Revenu

Pourcentage

#1 :

0.00

#2 :

0.00

0.00

Table d'impôt générale

+

Jusqu'au Montant (I/A)

% d'impôt (T/R/V)

Constante (K)

-

49720

10.50

0.00

142058

12.50

994.00

999999

14.50

3836.00

Table d'impôt supplémentaire

+

Jusqu'au Montant

%

Maximum

Contr. Suppl.

-

Province : 12 - (ALBERTA (AB))

Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%

Mnt de base

Seuil revenu

10.00

21003

Jusqu'à

0

0

Supérieur à

0

% Crédit pour emploi :

0.00

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont./CB (S2)) :

0.00

Surtaxe (V1)

Minimum

Pourcentage

#1 :

0

0.00

#2 :

0

0.00

#3 :

0

0.00

Réduction d'impôt CB (S)

Revenu

Pourcentage

#1 :

0.00

#2 :

0.00

0.00

Table d'impôt générale

+

Jusqu'au Montant (I/A)

% d'impôt (T/R/V)

Constante (K)

-

142292

10.00

0.00

170751

12.00

2846.00

227668

13.00

4553.00

341502

14.00

6830.00

999999

15.00

10245.00

Table d'impôt supplémentaire

+

Jusqu'au Montant

%

Maximum

Contr. Suppl.

-

Province : 16 - (NUNAVUT (NU))

Copie entre compagnie

Crédits d'impôt personnels

%

Mnt de base

Seuil revenu

4.00

17925

Jusqu'à

0

0

Supérieur à

0

% Crédit pour emploi :

0.00

\$ Maximum crédit pour emploi :
(CCE fédéral)

0.00

\$ Réduction d'impôt (Ont/CB (S2)) :

0.00

Surtaxe (V1)

Minimum

Pourcentage

#1 :

0

0.00

#2 :

0

0.00

#3 :

0

0.00

Réduction d'impôt CB (S)

Revenu

Pourcentage

#1 :

0.00

#2 :

0.00

0.00

Table d'impôt générale

Jusqu'au Montant (I/A)

% d'impôt (T/R/V)

Constante (K)

50877

4.00

0.00

101754

7.00

1526.00

165429

9.00

3561.00

999999

11.50

7697.00

Table d'impôt supplémentaire

Jusqu'au Montant

%

Maximum

Contr.Suppl.

MAXIMUM POUR LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC (CNT) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Informations de Cie et Taux Généraux :**

Le maximum par employé pour le calcul du montant admissible à la Commission des normes du travail du Québec était de 91 000 \$ en 2023.

CALENDRIER DE PAIE :

➤ **Maintenances > Informations et Taux > Calendrier de Paie**

Définir votre calendrier de paie pour la nouvelle année afin de vous permettre de faire l'entrée des taux par année.

TAUX POUR LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Taux de CNESST :**

Le maximum annuel assurable sera de **91 000** \$ et le maximum hebdomadaire assurable sera **de 1 745.30** \$.

Vous devez vérifier cette information à chaque année, pour chacun des codes utilisés par votre entreprise. Lors de la fermeture annuelle de la paie, les taux de l'année 2022 seront copiés dans l'année 2023.

Les paramètres à modifier avant la première paie de janvier 2022 seront « **Max. assurable** », « **taux de versement** » ainsi que « **taux de prime** »

01. Année.....	2023	01. Année.....	2023
Écran 1			
03. Max. Assurable.....	91000.00	03. Max. Assurable.....	1745.30
04. Taux de prime.....	0.0000	04. Taux de prime.....	0.0000
05. G/L Cnesst à Payer.....	-	05. G/L Cnesst à Payer.....	-
06. G/L Dépense (B).....	-	06. G/L Dépense (B).....	-
07. Description.....	MAXIMUM ASSURABLE ANNUEL	07. Description.....	MAXIMUM ASSURABLE HEBDO
08. #-Employeur.....		08. #-Employeur.....	
09. Mode de Calcul.....	1	09. Mode de Calcul.....	0
10. Avant. Impos.....	*** Sélection ***	10. Avant. Impos.....	*** Sélection ***
11. Taux de versement.....	0.0000	11. Taux de versement.....	0.0000
12. G/L CNESST à payer variation.....	-	12. G/L CNESST à payer variation.....	-
13. Province.....		13. Province.....	

13. Province servira pour le rapport des remises de la fin de paie, afin de séparer le montant à remettre au Québec ou Hors-Québec, soit

1-PROVINCIAL, -CSST (Québec)

ou

5-REMISES DIVERSES, -CSST (Hors-Québec)

Si vous ne spécifiez pas de province (00) alors la province d'imposition de l'employé sera utilisée afin d'identifier la province de remise Québec ou Hors-Québec.

COTISATION AU FSS (ASSURANCE MALADIE) :

➤ Maintenances > Informations et taux > Assurance Maladie :

Les taux pour la province de Québec ont changé, faites la vérification de votre masse salariale réelle de 2022 pour connaître votre taux de cotisation de 2023.

Masse salariale totale inférieure ou égale à 1 000 000\$:	1.25% (ou 1.65%)
Masse salariale totale située entre 1 000 000\$ et 7 200 000\$:	(calcul)
Masse salariale totale égale ou supérieure à 7 200 000\$:	4.26%

- Pour déterminer votre taux de cotisation réel pour la province de Québec, référez-vous au **Guide de l'employeur - Retenues à la source et cotisations 2023** (guide TP-1015.G, partie 6)

Année :	2023 *
Province	Taux Assurance Santé
01 - QUEBEC (QC)	TP-1015.G 0.0000

- Pour déterminer votre taux de cotisation dans le cas d'une province autre que Québec, référez-vous au **Guide de la province concernée pour 2023**.

CALCUL DU RRQ & RPC :

➤ Maintenances > Informations et taux > RRQ et RPC :

Pour les taux, voir la table ci-dessous.

Le taux employé est maintenant scindé en 2 : Taux de base et taux supplémentaire 1.

Les cases « supplémentaire 2 » seront utilisées en 2024.

L'exemption annuelle demeure à 3 500\$.

Pour **52 périodes de paie** : 67,30 soit 3500/52

Pour **53 périodes de paie** : 66,03 soit 3500/53

Année :	2023 *	Nombre de périodes de paie :		52					
Province	% Base Employé	% Suppl. 1 Employé	Exempt. Hebdo	Cot. Max. Annuelle	Gains Max. Annuels	% Suppl. 2 Employé	Cot. suppl. 2:Cot. Max. Annuelle	Cot. suppl. 2:Gains Max. Annuels	Facteur Employeur
01 - QUEBEC (QC)	5.4000	1.0000	67.30	4038.40	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
02 - ONTARIO (ON)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
03 - TERRE-NEUVE (NL)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
04 - NOUV.-ECOSSE (NS)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
05 - NOUV.-BRUNSWICK (NB)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
06 - COLOMB.-BRIT (BC)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
07 - YUKON (YT)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
08 - T.-N.-O. (NT)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
09 - I.-P.-E. (PE)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
10 - MANITOBA (MB)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
11 - SASKATCHEWAN (SK)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
12 - ALBERTA (AB)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
13 - HORS CANADA	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
14 - CANADA	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00
15 - AUTRE	0.0000	0.0000	0.00	0.00	0.00	0.0000	0.00	0.00	0.00
16 - NUNAVUT (NU)	4.9500	1.0000	67.30	3754.45	66600.00	0.0000	0.00	0.00	1.00

CALCUL DE L'ASSURANCE EMPLOI (AE) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Assurance Emploi :**

Année : 2023 *

Province	Taux Cotisation Employé	Gains Annuels Maximums	Facteur Régulier Employeur
01 - QUEBEC (QC)	1.27	61500	1.4000
02 - ONTARIO (ON)	1.63	61500	1.4000
03 - TERRE-NEUVE (NL)	1.63	61500	1.4000
04 - NOUV.-ECOSSE (NS)	1.63	61500	1.4000
05 - NOUV.-BRUNSWICK (NB)	1.63	61500	1.4000
06 - COLOMB.-BRIT (BC)	1.63	61500	1.4000
07 - YUKON (YT)	1.63	61500	1.4000
08 - T.-N.-O. (NT)	1.63	61500	1.4000
09 - I.-P.-E. (PE)	1.63	61500	1.4000
10 - MANITOBA (MB)	1.63	61500	1.4000
11 - SASKATCHEWAN (SK)	1.63	61500	1.4000
12 - ALBERTA (AB)	1.63	61500	1.4000
13 - HORS CANADA	1.63	61500	1.4000
14 - CANADA	1.63	61500	1.4000
15 - AUTRE	0.00	0	0.0000
16 - NUNAVUT (NU)	1.63	61500	1.4000

Si vous avez droit à un taux d'assurance emploi réduit, vous devez l'inscrire au champ « taux employeur, réduit ».

CALCUL DU RQAP (QUÉBEC UNIQUEMENT) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Rqap et Rpap :**

Le gain maximum annuel au RQAP augmente à **91 000 \$**

La cotisation de l'employé reste à **0.494**

La cotisation de l'employeur reste à **0.692**

Année : 2023 *

Province	Taux Cotisation Employé	Gains Maximum Annuels	Taux Cotisation Employeur
01 - QUEBEC (QC)	0.494	91000	0.6920
02 - ONTARIO (ON)	0.000	0	0.0000

TAUX GÉNÉRAL DES AVANTAGES IMPOSABLES PROVINCIAL (CCQ) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Informations de Cie et Taux Généraux :**

Le pourcentage de taxe pour l'assurance est de 9.00% → % taxe provinciale.

Faites l'entrée du taux général des avantages imposables pour votre compagnie → Avantage provincial CCQ.

Faites aussi l'entrée de la portion d'assurance relative à ces avantages imposables → Taux assurance pour TVP.

COTISATIONS SYNDICALES (CCQ) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Locaux d'Union - CCQ :**

Des modifications ont été apportées à différentes cotisations syndicales. Consultez vos documents.

TAUX PAR MÉTIER DES SALAIRES ET DES AVANTAGES IMPOSABLES PROVINCIAL (CCQ) :

➤ **Maintenances > Informations et taux > Métier :**

Pour chaque annexe, vous aurez à vérifier :

Le taux horaire → Taux

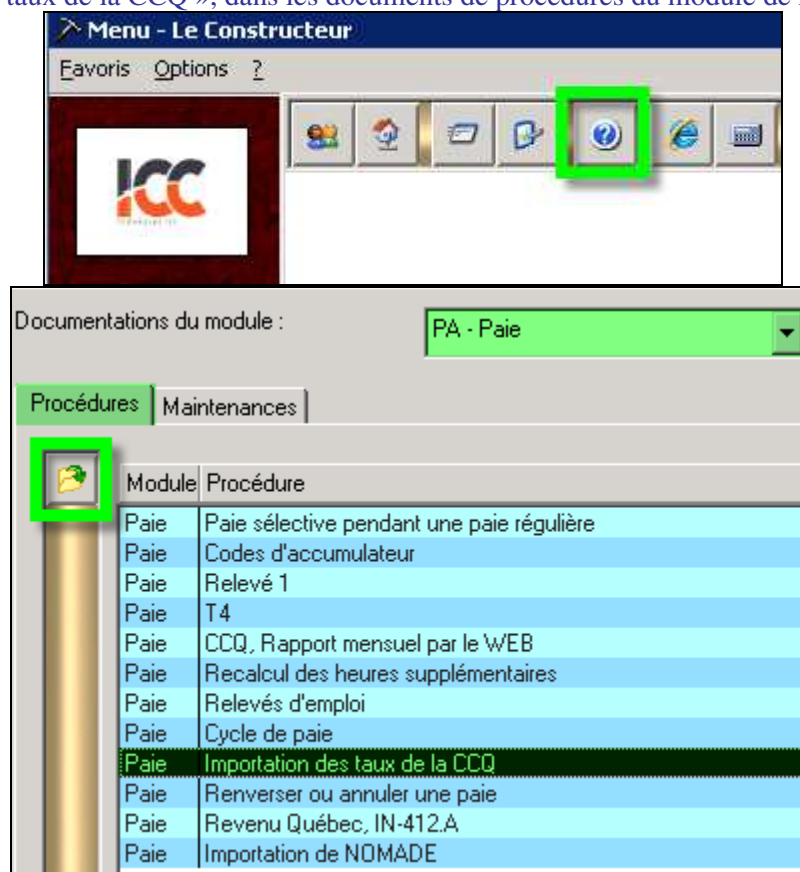
La portion employé des avantages sociaux → Av Soc Employé.

La portion employeur des avantages sociaux (incluant l'assurance) → Av. Soc. Patron

La portion d'assurance relative à ces avantages sociaux → Mt. Ass. Heure

L'avantage imposable provincial → Ava.Imp.Prov.CCQ

→ Voir « Importation des taux de la CCQ », dans les documents de procédures du module de la paie.



SOURCES D'INFORMATION :

Nous vous encourageons fortement à lire les publications suivantes :

- *TP-1015.F Formules pour le calcul des retenues à la source et des cotisations, 2023*
- *TP-1015.G Guide de l'employeur - Retenues à la source et cotisations, 2023*
- *T4127-01-23f, Formules pour le calcul des retenues sur la paie, 117^e édition*
- *BÂTIR, Bulletin de la CCQ, Hiver 2023 (lorsqu'il sera disponible)*
- *CNESST, Table des taux 2023*

LIENS UTILES :

Revenu Québec :

Formulaires, employeurs:

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/>

Agence du revenu du Canada:

T4127-JAN Formules pour le calcul des retenues sur la paie:

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenues-paie/t4127-formules-calcul-informatise-retenues-paie.html>

Commission de la construction du Québec (CCQ) :

<http://www.ccq.org>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr>

Commission de la Sécurité Professionnelle & de l'Assurance contre les Accidents du Travail :

<https://www.wsib.ca/fr>